

la planification préalable des soins

TON MOT À DIRE AU CHAPITRE
DE SES SOINS DE SANTÉ



Winnipeg Regional
Health Authority
Office régional de la
santé de Winnipeg



réfléchissez-y. parlez-en. partagez-la.

planification préalable des soins

cahier d'exercice

Aucun d'entre nous ne sait ce que lui réserve l'avenir ou ne peut prévoir ce qui pourrait advenir de sa santé. Il existe cependant une façon de vous assurer de participer aux décisions liées aux soins de santé à venir au cas où vous ne seriez plus en mesure de parler en votre nom. Il s'agit de la Planification préalable des soins.

Qu'est-ce que la **planification préalable des soins**?

La Planification préalable des soins est un processus qui favorise la réflexion, la discussion et le partage de vos pensées et souhaits concernant vos soins de santé futurs. Elle vous permet d'avoir votre « mot à dire » dans la prise de décisions, vous aide à déterminer qui communiquera pour vous si vous ne pouvez plus parler en votre nom et devrait inclure des conversations avec votre équipe soignante.

Le présent cahier d'exercices est un guide qui vous aidera tout au long du processus de la Planification préalable des soins. Il comporte un certain nombre de questions qui poussent à la réflexion afin de vous aider à explorer les valeurs et les croyances qui influencent vos décisions en matière de soins de santé.

Le cahier d'exercices comprend une section qui fournit des détails importants sur les termes associés à divers traitements médicaux. De plus, vous y trouverez des conseils pratiques à considérer au moment de prendre, puis de partager vos décisions en matière de soins de santé avec votre famille, vos proches et votre équipe soignante.

Faire connaître vos volontés évite aux personnes soignantes de s'interroger sur ce que vous auriez peut-être souhaité.



réfléchissez-y. parlez-en. partagez-la.



TOUT LE MONDE devrait avoir son mot à dire au chapitre de ses soins de santé. Planifiez et assurez-vous d'exprimer vos volontés, peu importe ce que vous réserve l'avenir.

Il existe plusieurs façons de faire part de vos souhaits en ce qui a trait à vos soins de santé futurs :

Parlez de vos préoccupations avec votre famille et vos amis. Dites-leur quels soins vous accepteriez de recevoir ou ceux que vous refuseriez. Discuter du type de soins que vous voulez recevoir ou non contribuera à réduire toute anxiété que votre famille et vos amis peuvent éprouver. Cela leur permettra également d'avoir la confiance nécessaire pour prendre des décisions pour vous, au besoin. C'est également un bon moment pour discuter de votre désir relatif au don d'organes et de tissus.

Vous pouvez rédiger une Directive en matière de soins de santé. Il s'agit d'un document légal, parfois appelé « testament biologique ». Vous y inscrivez vos instructions sur les traitements médicaux que vous accepteriez de recevoir ou que vous refuseriez. Vous pouvez également y nommer une personne, appelée mandataire, qui parlera en votre nom si vous n'êtes pas en mesure de le faire.

Vous pouvez, avec votre équipe soignante, remplir le formulaire sur les objectifs des soins de la Planification préalable des soins. Vous devez remplir ce document avec votre médecin, votre infirmière ou d'autres membres de votre équipe soignante. Ce formulaire détermine les objectifs des soins pour vos soins de santé futurs.

Communiquez et mettez à jour tout changement. Au fil du temps, vos sentiments peuvent changer à l'égard des objectifs des soins que vous avez choisis pendant la Planification préalable des soins. Peu importe. Vous pouvez apporter des changements en tout temps pourvu que vous soyez en mesure de prendre des décisions en

matière de soins de santé. De plus, les fournisseurs de soins de santé vous consulteront directement si votre état change.

QUI DEVRAIT ENVISAGER LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS?

Tout le monde. Vous ne savez jamais quand vous aurez à faire face à un événement inattendu ou à une maladie et qu'il vous sera impossible d'exprimer vos préférences. Cela est particulièrement important pour les personnes atteintes d'une maladie chronique et les personnes âgées.

QUAND DEVRAIS-JE ENVISAGER LA PLANIFICATION PRÉALABLE DES SOINS?

Maintenant. Il est important de participer aux conversations sur la Planification préalable des soins avant d'être gravement malade. Celle-ci vous assurera que si un événement inattendu survient, vos souhaits en matière de traitements médicaux sont connus. Ce cahier d'exercices a été créé par la Région sanitaire de Winnipeg afin de vous guider tout au long du processus.

imagine

1 imaginez que vous êtes subitement impliqué dans un grave accident d'automobile. Vous vous trouvez à l'unité des soins intensifs d'un hôpital. Vous ne pouvez plus communiquer avec qui que ce soit. Le battement de votre cœur et votre respiration sont maintenus de façon artificielle. Malgré le meilleur traitement médical, vos médecins croient qu'il est peu probable que vous retrouviez votre qualité de vie d'avant.

2 imaginez que vous avez perdu votre capacité de prendre vos propres décisions. Vous vivez dans un établissement de soins en résidence. Vous pouvez vous nourrir, mais vous ne savez plus qui vous êtes, qui sont les membres de votre famille ou ce qui se passe d'un moment à l'autre. Vous ne retrouverez jamais votre capacité de communiquer clairement avec d'autres personnes. Votre état empirera vraisemblablement avec le temps.

3 imaginez que vous êtes atteint d'une maladie chronique progressive. Votre équipe soignante vous a informé que vous pourriez perdre votre capacité d'avaler et de respirer seul.





réfléchissez à vos valeurs et croyances



Lorsque vous planifiez vos soins de santé futurs, vous devez réfléchir à vos valeurs et croyances et en parler. De plus, vous devez penser à vos objectifs personnels. Afin de vous préparer aux conversations sur la Planification préalable des soins, écrivez quelles sont vos pensées à l'égard des questions suivantes :

Qu'est-ce qui est le plus important pour moi quand il est question de mon bien-être physique ou mental?

PAR EXEMPLE Il m'importe de pouvoir communiquer d'une certaine façon, même si je suis incapable de parler. J'aime la lecture, l'écriture et la chanson. Il est important pour moi de pouvoir goûter et toucher.

Quelles sont les choses qui donnent un sens à mon quotidien?

PAR EXEMPLE La vie a un sens lorsque je peux communiquer avec mes amis et mes proches, profiter de la nature et pratiquer ma religion. Je dois savoir que je participe au bien-être des autres. Les activités créatrices sont importantes dans ma routine quotidienne.

Quelles sont les valeurs ou les croyances qui selon moi aideront ma famille, mes amis dignes de confiance ou mes fournisseurs de soins de santé à savoir ce qui est important pour moi?

PAR EXEMPLE J'aimerais rester chez moi tant que cela ne sera pas trop difficile pour ma famille et mes personnes soignantes. Faites tout ce qui est possible pour me maintenir en vie jusqu'à ce que je puisse dire au revoir aux membres de ma famille qui souhaitent me voir. Peu importe si je survis jusqu'à mon prochain anniversaire.

Ai-je inscrit mon intention de faire un don d'organes et de tissus sur www.signupforlife.ca/index_fr? Ai-je discuté de mon désir à cet égard avec ma famille, mes amis ou mon mandataire? Oui Non

Est-ce que j'ai un souvenir d'un proche qui est décédé? Qu'est-ce que j'ai tiré de cette expérience?

Lorsque je pense à la mort, qu'est-ce qui m'inquiète?

PAR EXEMPLE J'ai peur de souffrir. J'ai peur d'être seule. Je crains que ma famille ne sache pas quoi faire. J'ai peur d'avoir du mal à respirer.

Lorsque je serai en fin de vie, y a-t-il des choses que je souhaiterais (ou ne souhaiterais pas)?

PAR EXEMPLE Je souhaiterais que la musique, les prières et les rituels religieux ou spirituels soient dans ma propre langue. Je ne veux pas de musique ou de fleurs dans ma chambre. Je privilégie mon intimité.

Lorsque je serai en fin de vie et incapable de parler ou de me faire comprendre, y a-t-il des choses que je voudrais dire à mes amis et à ma famille?

PAR EXEMPLE Je vous aime. Je vous pardonne. Pardonnez-moi, je voue en prie.

Il est important de comprendre que les choix que vous faites aujourd'hui au sujet de vos décisions de soins de santé futurs peuvent ne pas être idéaux si vous êtes gravement malade. Votre équipe soignante prendra en considération vos souhaits, mais ne vous offrira pas un traitement médical qui n'a aucun effet positif.

Écrivez ce que vous ressentez à propos des traitements médicaux énumérés ci-dessus. Les définitions se trouvent sous le titre en bleu « Traitements médicaux » aux deux pages suivantes.



PARLEZ-en. **Qu'est-ce qui est important?**



Vous trouverez sans doute pénible de discuter de vos souhaits concernant les traitements avec les personnes que vous aimez, mais cette conversation aidera à alléger la pression et le stress dans des périodes déjà difficiles.

TRAITEMENTS MÉDICAUX

Si vous souffrez, éprouvez des symptômes inconfortables comme des étourdissements ou vous vous sentez malade, votre équipe soignante vous donnera un médicament et vous administrera un traitement pour vous soulager. Selon votre état de santé, plusieurs autres traitements médicaux peuvent faire l'objet d'une discussion avec vous.

La réanimation cardio-respiratoire (RCR) fait référence à des actes médicaux utilisés pour faire redémarrer le cœur et la respiration d'une personne lorsque le cœur et (ou) les poumons s'arrêtent subitement. La RCR comprend des techniques allant du bouche-à-bouche et du massage cardiaque aux chocs électriques pour tenter de faire redémarrer le cœur ainsi que des appareils qui respirent pour la personne.

La dialyse est un acte médical qui filtre votre sang lorsque vos reins ne sont plus capables d'assurer cette fonction.

Les soins de fin de vie font référence aux soins de santé fournis pendant les derniers moments de la vie d'une personne. Ce type de soins est axé sur la qualité de vie du patient pendant ses dernières semaines et sur les soins de confort qui lui sont administrés jusqu'à sa mort.

Une sonde d'alimentation est un moyen de nourrir une personne qui ne peut plus avaler d'aliment. Il s'agit d'un petit tube de plastique qui administre un aliment liquide que l'on insère par le nez ou directement dans l'estomac ou les intestins.

Une unité de soins intensifs (USI) est une unité dans un hôpital où les personnes sont maintenues en vie grâce à des machines (comme une machine à respirer ou un ventilateur) et à des médicaments spéciaux administrés par voie intraveineuse pour soutenir le cœur. Il est important de comprendre que l'équipement et les médicaments spéciaux utilisés dans une USI ne guérissent pas les maladies, ces machines et les médicaments spéciaux administrés par voie intraveineuse utilisés dans l'USI servent à vous donner du temps pour guérir dans l'espoir que vous puissiez reprendre votre vie sans avoir recours à une machine ou à des médicaments spéciaux par voie intraveineuse.

Une ligne intraveineuse est une façon d'administrer des liquides ou des médicaments à un patient. Une aiguille creuse fixée à un tube fin est placée dans une veine de la main, du bras ou à un autre endroit.

Une trachéostomie est une intervention chirurgicale pour créer une ouverture au niveau de la gorge, sur la trachée.

Une transfusion est lorsqu'une personne reçoit du sang ou des produits sanguins par une ligne intraveineuse.

Un ventilateur est un appareil qui permet aux personnes de respirer lorsqu'elles sont incapables de le faire seules. Un appareil spécial est fixé à un tube que l'on introduit dans la trachée.

DISCUTER AVEC LA FAMILLE ET DES AMIS EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE



Les meilleures personnes avec qui discuter sont les membres de votre famille et (ou) des amis en qui vous avez confiance. Les gens que vous choisissez pour avoir ces conversations devraient vous connaître intimement.

Il peut être difficile de parler de votre santé et de vos soins de santé futurs. Cela peut provoquer des questions, des préoccupations et des malaises. Vous n'avez pas à parler de vos décisions en une seule fois. Donnez-vous le temps de prendre vos décisions et d'être assuré que vos souhaits sont compris.

Souvenez-vous que votre équipe soignante est une excellente source d'information en ce qui concerne votre santé et vos choix de soins de santé futurs.



ÉCRIRE VOS CONVERSATIONS

Dans la Région sanitaire de Winnipeg, il existe deux façons d'écrire vos décisions concernant vos soins de santé futurs :

- Rédiger une Directive en matière de soins de santé
- Remplir le formulaire des objectifs des soins de la Planification préalable des soins

Lorsque vous écrivez vos décisions, n'oubliez pas que vous avez le droit d'accepter ou de refuser tout traitement médical. Ce qui convient à une autre personne peut ou non vous paraître acceptable.



PARTAGEZ vos plans. ÉCRIVEZ-les.



Le fait de rédiger une Directive en matière de soins de santé ou de remplir un formulaire sur vos objectifs des soins peut préparer les personnes qui vous sont chères, vos fournisseurs de soins de santé et vous-mêmes en faisant connaître vos souhaits en matière de traitement.

Rédiger une Directive en matière de soins de santé

Au Manitoba, une personne âgée de plus de 16 ans peut rédiger une Directive de soins de santé.

Dans cette province, vous avez le droit d'accepter ou de refuser tout traitement médical en tout temps.

La Loi sur les directives en matière de soins de santé vous permet de faire part de vos souhaits au sujet de la quantité et du type de soins de santé et de traitements médicaux que vous acceptez de recevoir dans l'éventualité où vous seriez incapable de parler ou de communiquer vous-même cette information autrement. Elle vous permet également de donner à une ou à d'autres personnes le pouvoir de prendre des décisions en matière de soins de santé pour vous, si vous étiez un jour incapable de les prendre vous-même.

Qu'est-ce qu'une Directive en matière de soins de santé?

Une Directive en matière de soins de santé, parfois appelée testament biologique, est le document où vous inscrivez vos instructions sur les traitements médicaux que vous accepteriez de recevoir ou que vous refuseriez. Vous pouvez également nommer un mandataire qui parlera en votre nom si vous n'êtes pas en mesure de le faire vous-même.

Il est fortement recommandé de discuter avec votre médecin, votre infirmière et votre équipe soignante avant de rédiger une Directive en matière de soins de santé. Cette mesure permettra d'assurer que vos instructions sont claires et faciles à comprendre par le fournisseur de traitement.

Santé Manitoba a préparé un exemple de Directive en matière de soins de santé; vous le trouverez au dos du cahier d'exercices. Pour de plus amples renseignements, visitez leur site Web : www.gov.mb.ca/health/livingwill.html

Où devrais-je conserver ma Directive en matière de soins de santé?

Il est bon de faire plusieurs copies de votre Directive en matière de soins de santé pour vous assurer que le document est facilement accessible au besoin.

Vous devriez en conserver une copie à la maison. Si vous avez une Trousse d'information pour des situations d'urgence (TISU), rangez-en une copie à cet endroit. Si vous n'avez pas de trousse, vous pouvez aller en chercher une dans n'importe quel poste des services d'incendie et de soins médicaux de ou centre communautaire pour aînés de Winnipeg. Votre ou vos mandataires devraient en avoir une copie. Conservez une copie dans votre dossier au bureau de votre médecin de famille. Apportez une copie avec vous lorsque vous voyagez. Apportez aussi une copie lors de votre admission dans un hôpital, et avant une chirurgie.

À quelle fréquence devrais-je modifier le contenu de ma Directive en matière de soins de santé?

Revoyez le contenu de votre Directive en matière de soins de santé une fois par année ou s'il y a un changement de

vos souhaits. Cela permet d'assurer qu'il correspond toujours à ce que vous souhaitez aujourd'hui et pour l'avenir. Votre fournisseur de soins de santé peut vous indiquer que des changements devraient être envisagés.

Comment choisir mon mandataire?

Vous devriez choisir la personne qui selon vous respectera vos volontés, si vous n'êtes pas en mesure de parler pour vous-même. Vos parents, votre conjoint, vos enfants et leurs conjoints ou des amis de la famille pourraient tous agir en tant que mandataire. Vous pouvez nommer plus d'un mandataire, dans l'éventualité où il serait impossible de rejoindre le premier en cas d'urgence. Les mandataires peuvent être classés par ordre de priorité et vous pouvez décider s'ils doivent parvenir à un consensus ou si chacun d'eux peut agir seul.

Ce document est-il juridiquement contraignant?

Les souhaits exprimés dans votre Directive en matière de soins de santé sont contraignants pour vos amis, les membres de votre famille, et les fournisseurs de soins de santé (à moins qu'ils ne soient pas conformes aux pratiques de soins de santé reconnues); ces souhaits seront respectés par les tribunaux.

J'ai un délégué de pouvoir qui m'aide à effectuer mes opérations bancaires. N'est-ce pas la même chose?

Non. Être délégué de pouvoir n'est pas la même chose qu'être mandaté pour prendre des décisions en matière de soins de santé et n'autorise pas la personne à prendre de telles décisions en votre nom. Un délégué de pouvoir ne traite que les questions financières.

COMMENT VOUS PRÉPARER À DISCUTER DE VOS « OBJECTIFS DES SOINS »

Votre équipe soignante communiquera avec vous et, si vous le désirez, avec votre famille et vos amis dignes de confiance pour discuter de vos objectifs des soins et de vos traitements médicaux futurs :

- À votre admission à l'hôpital ou à un foyer de soins de longue durée.
- Avant une chirurgie.
- À votre transfert d'un établissement de soins de santé à l'autre.
- Si vous vous présentez à l'urgence ou à un service de soins d'urgence.

Ces personnes discuteront avec vous de votre santé, de votre état actuel, des soins qui seraient utiles ou non dans votre cas et des résultats que vous pouvez attendre des soins et traitements.

Lorsque vous avez ces discussions avec votre équipe soignante, vous devez :

- Fournir une copie de votre Directive en matière de soins de santé si vous en avez préparé une. Votre Directive en matière de soins de santé guidera et alimentera vos conversations sur la Planification préalable des soins avec votre équipe soignante.
- Poser toutes les questions qui vous aideront à prendre vos décisions.
- Prendre le temps de réfléchir à vos choix. Il vous faudra peut-être plusieurs discussions avant de prendre une décision.

Votre équipe soignante vous aidera à décider parmi les soins suivants quels sont les objectifs des soins qui décrivent le mieux vos souhaits concernant vos soins de santé futurs.

objectifs des soins

Soins de confort

Les objectifs des soins et les interventions visent un confort maximal, le contrôle des symptômes et le maintien d'une qualité de vie. Aucune tentative de réanimation (RCR) ne sera pratiquée (essayer de faire redémarrer le cœur après qu'il a cessé de battre).

Soins médicaux

Les objectifs des soins et les interventions comprennent les soins médicaux habituels qui sont appropriés pour traiter et maîtriser votre état. Le consensus est que vous pouvez en bénéficier et que vous acceptez toute intervention et tout examen offerts. Aucune tentative de réanimation ne sera pratiquée (essayer de faire redémarrer le cœur après qu'il a cessé de battre).

Réanimation (RCR)

Les objectifs des soins et les interventions comprennent les soins médicaux habituels qui sont appropriés pour traiter et maîtriser votre état. Le consensus est que vous pouvez en bénéficier et que vous acceptez toute intervention et tout examen offerts, y compris la tentative de réanimation (essayer de faire redémarrer le cœur après qu'il a cessé de battre).

Vous pouvez également inscrire des instructions ou des souhaits particuliers qui, selon vous, doivent être communiqués à votre équipe soignante.

Lorsque vous et votre équipe soignante vous êtes entendus sur vos objectifs des soins, l'équipe soignante inscrira ceux-ci sur le formulaire des objectifs des soins de la Planification préalable des soins. Une copie du formulaire rempli vous sera remise. Vous trouverez un exemple de ce formulaire au dos du cahier d'exercices.

N'oubliez pas, vous pouvez demander que des changements soient apportés à vos objectifs des soins en tout temps. Il suffit d'aviser votre équipe soignante que vous aimeriez avoir d'autres discussions sur vos objectifs des soins. Votre équipe soignante reverra également vos objectifs des soins si votre état change sensiblement.



AJOUT DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS À VOS DERNIÈRES VOLONTÉS



Le don d'organes, de tissus et d'yeux après votre décès peut contribuer à sauver jusqu'à huit vies et à améliorer grandement la qualité de vie d'un nombre possible de 100 personnes.

La planification préalable des soins est un bon moment pour discuter avec votre famille de votre décision concernant le don d'organes, de tissus et d'yeux. Si le fait d'être un donneur d'organes et de tissus est important pour vous, informez votre famille de votre décision, afin qu'elle sache comment respecter votre désir à cet égard. La meilleure façon de signifier votre intention de donner des organes et des tissus est de vous inscrire en ligne à https://www.signupforlife.ca/index_fr.html, et d'informer votre famille de vos choix.

Questions et préoccupations courantes :

QU'EST-CE QUE LE DON D'ORGANES, DE TISSUS ET D'YEUX?

Ce don signifie qu'on prélève chirurgicalement des organes après la mort cérébrale, ou des tissus après la mort. Si vous avez des questions sur le don d'organes, veuillez consulter le site www.transplantmanitoba.ca ou composer le 204 787-1897. Pour des questions sur le don de tissus, consultez le site www.sharedhealth.ca ou composez le 204 940-1750.

QUI PEUT DONNER DES ORGANES OU DES TISSUS?

Presque n'importe qui pourrait donner des organes, des tissus et des yeux. La santé du donneur, pas l'âge, est l'élément le plus important. Les membres de votre famille devront donner leur consentement en votre nom. Il importe donc que vous leur parliez de votre désir de faire un don.

JE PRÉSENTE DE NOMBREUX PROBLÈMES DE SANTÉ. JE NE PENSE PAS POUVOIR ÊTRE FAIRE UN DON D'ORGANES OU DE TISSUS.

Advenant le cas où la possibilité de faire un don se présente, l'équipe médicale évaluera si vous pouvez faire un don.

MA RELIGION N'AUTORISE PEUT-ÊTRE PAS UN TEL DON.

Vous pourriez en discuter avec un ou une ministre de votre religion, ce qui pourrait vous aider à élaborer votre plan de soins préalables. Les religions observées au Canada appuient le don d'organes, de tissus et d'yeux parce que c'est un acte qui peut sauver la vie ou améliorer la qualité de vie d'une autre personne.

J'AI INDIQUÉ MON DÉSIR DE FAIRE UN DON D'ORGANES OU DE TISSUS DANS MON TESTAMENT.

Malheureusement, il sera déjà trop tard pour un don d'organes ou de tissus lorsque viendra le moment de lire le testament.

J'AI SIGNÉ UNE CARTE DE DONNEUR. POURQUOI DOIS-JE M'INSCRIRE?

Les cartes de donneur ne sont plus une option. L'inscription en ligne permet à l'équipe médicale et à votre famille d'avoir toujours accès à votre décision, ce qui n'est pas nécessairement le cas avec la carte de donneur.

DON DU CORPS ENTIER

Transplant Manitoba – Gift of Life ne traite pas les dons du corps entier. Si vous désirez faire le don de votre corps entier à la science, veuillez communiquer avec le département d'anatomie de l'Université du Manitoba au 204 789-3652 pour obtenir de plus amples renseignements.

Inscrivez-vous aujourd'hui même!

Depuis 2012, les Manitobaines et Manitobains peuvent inscrire leur décision au registre en ligne des donneurs d'organes et de tissus du Manitoba : www.signupforlife.ca/index_fr

L'inscription ne prend que deux minutes et trois éléments d'information « votre nom, votre date de naissance et le numéro à neuf chiffres de votre carte d'assurance-maladie du Manitoba.

Directive en matière de soins de santé

Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie

Directive de :

Nom _____

Adresse _____ Ville _____

Province _____ Code postal _____ Tél. () _____

Partie 1 – Désignation de mandataire

Vous pouvez autoriser une ou plusieurs personnes à prendre les décisions concernant vos traitements médicaux au cas où vous deviendriez incapable de les prendre vous-même. Si vous préférez ne pas désigner de mandataire, passez immédiatement à la partie 2.

Je désigne par les présentes la ou les personnes suivantes à titre de mandataire :

Mandataire no 1

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Tél. () _____

Mandataire no 2

Nom _____

Adresse _____

Ville _____

Province _____ Code postal _____

Tél. () _____

(Cochez **un seul** choix.) Veuillez consulter le verso du présent document pour une explication de « séparément » ou « conjointement ».

Je désire que les mandataires que j'ai nommés, s'il y en a plus d'un, agissent :

séparément ou conjointement

J'accorde à mon ou à mes mandataires l'autorisation de prendre des décisions d'ordre médical en mon nom lorsque je suis incapable de le faire moi-même.

aucune restriction

avec les restrictions suivantes :

Partie 2 – Traitement

Dans la présente partie, vous pouvez donner vos directives en ce qui concerne les traitements médicaux que vous désirez ou ne désirez pas recevoir et décrire les circonstances dans lesquelles ces traitements peuvent ou non vous être administrés. SOUVENEZ-VOUS que vos directives ne peuvent être suivies que si elles sont claires et précises. Si vous préférez ne pas donner de directives au sujet de vos traitements médicaux, passez immédiatement à la partie 3.

Partie 3 – Signature et date

Vous devez dater et signer la présente formule. Aucun témoin n'est nécessaire.

Signature _____

Date _____

Si vous êtes dans l'incapacité de signer personnellement, votre remplaçant doit signer en votre présence et en présence d'un témoin. Les mandataires et leur conjoint ne peuvent pas signer à titre de remplaçant ni de témoin.

Nom du remplaçant : _____

Adresse _____

Signature _____

Date _____

Nom du témoin : _____

Adresse _____

Signature _____

Date _____



réfléchissez-y. parlez-en. partagez-la.

Aucun d'entre nous ne peut prévoir ce que lui réserve l'avenir. Assurez-vous d'exprimer vos souhaits en matière de soins de santé. Réfléchissez à ce qui est important pour vous et discutez-en avec vos proches et votre équipe de soins de santé pour vous aider à prendre vos décisions futures concernant vos soins de santé.

REMERCIEMENTS PARTICULIERS À :

*Alberta Health Services
Fraser Health Region*

Also available in English.

www.winnipeghealthregion.ca/acp